

Le jeu de cache-cache

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **28 (1991)**

Heft 1048

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1020938>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Un coup de fil pour un coup de blues

«Un coup de fil c'est si facile...» En une année, c'est plus de 12 000 appels que reçoit le «Sorgentelefon für Kinder» suisse-allemandique, une organisation du type La Main tendue (tél. 143) mais vouée à la cause des enfants et des adolescents.

(fb) De 1978 à 1990, ce qui était l'idée d'un homme, Heinz Peyer (qui avait précédemment créé un répondeur de contes pour enfants), réalisée avec peu de moyens, a connu une extension considérable et qui paraît bien maîtrisée. Du *charity business* peut-être, mais efficace et convaincant, à lire le dense rapport annuel 1989/90 qui vient de sortir (dans les trois langues officielles, et la traduction française est remarquable).

Aiguillage

Le rapport procède à une intéressante analyse sommaire des appels selon les problèmes évoqués. Si les mauvais trai-

tements ou l'inceste (qui sont la justification la plus couramment avancée de ce type de ligne et prennent la plus grande place dans le rapport) s'y retrouvent effectivement pour 784 appels, on est frappé de lire qu'il y a eu 2863 appels relatifs à des problèmes familiaux, 672 pour des questions et problèmes sexuels, 532 pour des problèmes de santé ou 488 pour des problèmes d'amitié. Pour tous les cas qui débordent la simple écoute et le dialogue téléphonique, le Sorgentelefon renvoie l'enfant, l'adolescent ou l'adulte qui appelle aux services sociaux, associations et autres multiples organismes susceptibles de

répondre à sa demande: cela implique évidemment un important travail de documentation et de mise à jour. L'intervention peut aussi être plus directe, lorsque la situation le requiert et que la personne qui appelle le souhaite. Depuis peu, le Sorgentelefon assure également une prestation de conseil juridique gratuit pour les mineurs.

Minutieuse préparation

On ne fait pas face à de telles situations sans une préparation minutieuse. Les personnes qui répondent sont formées et entraînées préalablement, puis suivent une séance de supervision en groupe tous les quinze jours, sous la conduite d'un professionnel, pour échanger leurs expériences et prendre du recul par rapport à leurs réactions. Une originalité du Sorgentelefon, c'est de faire appel comme téléphonistes à des étudiants motivés des Universités de Berne et Fribourg (principalement en médecine, psychologie, pédagogie) rémunérés à temps partiel: une trentaine d'entre eux assurent tous les jours une permanence de deux à cinq personnes de 9 à 21 heures; la nuit, les éventuels appels sont déviés au domicile d'une personne de garde, de sorte que Le Sorgentelefon répond 24 heures sur 24.

Au nombre des projets d'avenir, il y a la création d'un conseil des jeunes et d'un conseil des adolescents, dont des représentants pourraient être consultés par la fondation.

Extension romande

Des services téléphoniques appelés SOS -Enfants existent aussi à Lausanne (Terre des hommes - Suisse) et, depuis six mois, à Genève (Bureau central d'aide sociale, un organisme privé dont l'histoire se confond avec celle de la bourgeoisie protestante et qui gère des fonds importants). Des lignes spécialisées existent aussi dans le canton de Neuchâtel et en Valais, une autre est en gestation à Fribourg. Les préoccupations paraissent proches même si les modalités peuvent différer (heures limitées, appel à des bénévoles). A Genève le BUCAS met le paquet pour deux ans, avec trois professionnels et dix bénévoles qui assurent pour le moment une permanence de 8 à 22 heures, avec de l'ordre de 100 à 120 appels par mois. Est-ce le signe précurseur d'un grand affrontement sur le marché du téléphone social pour mineurs? C'était sans doute la dernière niche disponible tant l'offre genevoise est riche et diversifiée. Le Sorgentele-

Le jeu de cache-cache

(jd) L'Union suisse des centrales électriques, l'Union pétrolière et les gaziers suisses, pour une fois sur la même longueur d'onde, sont mécontents du projet d'ordonnance fédérale sur l'utilisation de l'énergie. D'accord avec les objectifs d'économie, disent-ils, mais pas avec les moyens choisis, inadéquats et qui vont engendrer une nouvelle bureaucratie. Et de faire la leçon au Conseil fédéral: pourquoi à nouveau multiplier les interdictions et les obligations alors que cette manière de faire a montré ses limites dans le domaine de la protection de l'air? Foin de cette philosophie de la surveillance généralisée et de la mise sous tutelle des individus. Pourquoi ne pas introduire des moyens d'action conformes aux mécanismes du marché comme des certificats négociables, des accords volontaires?

Qui aujourd'hui n'est pas partisan d'une politique de protection de l'environnement plus efficace et qui joue plus sur l'intérêt économique de chacun? A lire les programmes des partis politiques et à entendre les déclarations des grandes

organisations économiques, on pourrait penser qu'une telle politique devrait être adoptée demain déjà et à l'unanimité. Trompeuse apparence hélas! Pour ce qui est de ce projet d'ordonnance, faut-il rappeler à ces trois organisations qu'il s'agit de concrétiser un article constitutionnel et un arrêté fédéral: le premier exclut la possibilité de prélever des taxes d'orientation, un instrument conforme au marché, mais vigoureusement refusé à l'époque par les milieux économiques; le second, adopté à la quasi-unanimité par le parlement en décembre dernier, ne prévoit pas l'utilisation de tels instruments et l'on ne se souvient pas que ces trois organisations soient intervenues alors en leur faveur.

Ce petit jeu finit par lasser: contre les prescriptions trop rigides on invoque les avantages des incitations économiques, et lorsque le gouvernement se risque à proposer un instrument incitatif — voyez le projet de taxe sur le CO₂ — on lui trouve aussitôt tous les défauts. Pour preuve du peu de sérieux des critiques des trois marchands d'énergie précités: un journaliste de la NZZ a demandé à ces trois organisations de préciser leur conception; seule l'Union pétrolière avait quelque idée sur le sujet. ■